

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 22

Artikel: Misanthropie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— A quiet, in voliai-vo on bocon ?
 — Aô na, grand maci, mais mè simblyè què
 l'est commin lè bon militèro, kè l'annè mî sè
 vairè brulà què dè ployorà !
 Vo laisse à pinsà lè risè kè firon tu, Jean-
 Louis commin lè z'auto. S. G.

Le « crampon ».

Le premier jour qu'Y voulut m'entretenir
 Il me dit tout au long l'histoire de sa vie ;
 Et, sans s'être informé si j'en avais envie
 Me conta le présent, le passé, l'avenir,
 Ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il se promet d'être ;
 Sa maison, ses parents, ses affaires, son maître,
 Sans me donner le temps de répartir un mot.
 Mais comme il me dit plus qu'il n'est aisé d'entendre
 Il m'apprit plus aussi qu'il ne voulait m'apprendre
 Car j'ai su dès l'abord que ce n'était qu'un sot.

Misanthropie. — Un misanthrope aigri, mé-
 content de tout, avise sur la place Saint-Fran-
 çois un cocher.

— Où allons-nous, monsieur ? demandé ce
 dernier.

— Oui... oui..., répond le monsieur avec amer-
 tume... oui... cocher, où allons-nous??

LES DERNIERS HONNEURS¹

Nous arrivons au terme de l'intéressante
 étude de M. A. Van Gennep, sur les rites
 de passage en Savoie.

Voici quelques-uns de ces rites se rapportant
 aux funérailles.

Les rites funéraires sont, de tous, ceux qui
 ont la vie le plus dure. En voici une preuve
 pour la Savoie.

A Chamonix, même encore à la fin du XIX^e
 siècle, dès qu'une personne était décédée, on
 ouvrait la fenêtre de la chambre « pour permet-
 tre à l'âme de s'échapper ». Bien mieux, dans
 plusieurs villages de Tarentaise et notamment
 à St-Jean de Belleville, on croyait au début du
 XIX^e siècle que « dès qu'un individu était mort
 et jusqu'à ce que son corps fût enterré, son âme
 allait se reposer dans le champ le plus voisin ;
 c'est pourquoi on portait aussitôt après le décès
 un peu de paille sur le lieu où on présumait
 que cette âme irait se reposer », coutume en-
 core en vigueur en Tarentaise.

En général, les parents restent à côté de
 l'agonisant. En Chautagne cependant, on l'aban-
 donnait dès qu'on voyait la fin s'approcher, et
 seuls le *couseur* et la *couseuse* de linceul res-
 taient là avec une lampe funéraire, de l'eau bé-
 nite et autres objets nécessaires à la dernière
 toilette ; il paraît que ces individus allaient sou-
 vent trop vite en besogne, et que, par exemple,
 en 1805, une jeune fille de dix-huit ans, de la
 commune de Motz, survécut plusieurs jours à
 la précipitation de sa *couseuse*.

Le principal devoir des *couseurs* était de
 bien tendre les pieds du mort, sinon il y aurait
 eu une autre mort dans la famille.

A Tignes, on ne laisse au défunt que sa che-
 mise et on le coud entièrement dans son linceul
 comme dans un sac ; mais à Val d'Isère on
 l'habille ; on croit à Tignes qu'au dernier sou-
 pir l'âme s'envole au ciel et paraît aussitôt de-
 vant Dieu pour être jugée.

Dans le Haut Chablais on rencontre une au-
 tre série de rites.

Quelque éloignée que soit la maison du mort,
 tous les parents, amis et voisins se rendent à la
 maison mortuaire ; le plus proche parent, le
 fils aîné par exemple, conduit le deuil ; si c'est
 une femme qui a perdu son mari ou son enfant,
 il faut qu'elle dispute leur dépouille à ceux qui
 viennent l'enlever, puis qu'elle fasse mine de
 vouloir les suivre dans la tombe ; les parents et
 amis versent des pleurs abondants, poussent

des hurlements assourdissants ; ces scènes
 bruyantes avaient lieu dans la demeure du dé-
 funt au moment où on transportait le corps au
 dehors, puis, avec plus de force encore, dans
 l'église, au moment où finissait le service funé-
 bre.

De nos jours les pleureurs ont disparu par-
 tout. Mais les lamentations collectives ont en-
 core lieu à Tarentaise.

Le lien avec le mort de ceux qui portaient le
 cercueil et creusaient la fosse était en certaines
 communes défini strictement. C'était aux deux
 plus proches voisins à creuser la fosse et à qua-
 tre autres à porter le cercueil, marque de soli-
 darité localement limitée, qui ailleurs s'exprimait
 sous une autre forme.

Ainsi à Chamonix, la fosse doit être creusée
 par les hommes du même hameau que le mort.
 A Thonon, cette règle se trouve déjà atténuée
 en ce que les porteurs sont souvent volontaires,
 sans restriction de voisinage ou de parenté, et
 que c'est à un fossoyeur de métier à creuser la
 tombe ; mais la solidarité locale s'exprime par
 ceci que l'on doit fermer les volets de tous les
 magasins de la rue habitée par le mort.

Ces coutumes se rencontrent aussi à Bonne-
 ville, et dans tout le Chablais et dans tout le
 Faucigny. A Bonneville, on baisse en outre les
 petites persiennes des fenêtres dans la rue où
 passe le cortège. Il y a une vingtaine d'années,
 dès que quelqu'un voyait de loin s'avancer dans
 la rue où il se trouvait un cortège funéraire, il
 se hâtait de se cacher dans une allée de maison,
 en tirant sur lui la porte d'entrée.

A Bonneville, les porteurs ont tous au bras
 un crêpe noir s'il s'agit d'une personne mariée,
 et blanc si c'est un enfant, et aux mains des
 gants blancs ; arrivés au cimetière et le cercueil
 descendu dans la fosse, les porteurs jettent des-
 sus brassards et gants. On peut voir dans ce
 rite une survivance d'un ancien sacrifice, ou, de
 préférence, un rite destiné à débarrasser les por-
 teurs de tout objet représentatif de la mort ou
 contagionné par elle.

La même idée se trouve aussi à la base d'une
 coutume autrefois générale et obligatoire en
 Savoie, qui disparut à la suite d'accords parti-
 culiers ou collectifs et de mesures législatives,
 et dont on ne retrouve plus que des survivances
 sporadiques. Actuellement, dans le Faucigny,
 le drap qui recouvre immédiatement le cercueil,
 au-dessous de l'étoffe brodée que prête l'église,
 appartient de droit au curé. Ce drap doit être
 neuf ou du moins très peu usagé et du plus
 grand modèle ; le curé peut s'en servir, mais
 non le vendre ; c'est ainsi que le curé d'une
 grosse commune de l'arrondissement de Saint-
 Julien en Genevois ayant été déplacé, dut, avec
 l'aide du fossoyeur, du bedeau et de sa ser-
 vante, creuser dans un champ appartenant au
 presbytère, une grande fosse où enfouir qua-
 rante-deux paires de drap neufs ou n'ayant
 guère servi, provenant d'enterrements.

Il ne faut pas confondre ce don avec les dis-
 tributions de vivres, de vêtement, etc. aux pau-
 vres, dons qui étaient d'un usage très répandu
 et souvent déterminés exactement en détail
 dans les testaments de personnes riches, tant
 bourgeois que nobles.

A Hautecluse en Tarentaise, on utilisait encore
 il y a quelques années la « marmite des morts »,
 conservée dans l'église, qui servait à la cuisson
 des grandes aumônes, avec distributions de
 pain et de sel, obligatoires à la mort de chaque
 chef de famille ; dans la vallée de Chamonix, on
 établissait sur la place du village ou devant le
 four banal de grandes chaudières pour distri-
 buer la soupe aux « pauvres », qui en empor-
 taient chacun un pot ; cette distribution se re-
 nouvelait au commencement et à la fin des
 anniversaires, et l'on distribuait encore du sel,
 du pain, du riz dans le courant de l'année du
 décès. En Haut Chablais et dans la vallée de
 Thônes, ces distributions s'appelaient la *fête* ou

la *danna*. Les pauvres et non pauvres de la
 commune et des environs s'asseyaient sur deux
 lignes parallèles, leur *toupin* à la main ; le
 maire et deux notables donnaient à chacun l'un
 la moitié d'un grand pain, l'autre un gros mor-
 ceau de fromage et le troisième lui remplissait
 son pot de soupe ; même distribution le jour
 anniversaire de la mort, mais ceux qui y assis-
 taient devaient prier pour l'âme du mort.

Art et artistes.

Au temps jadis on faisait mieux ;
 Le nom d'*artiste* était plus rare
 Aujourd'hui, de ce nom pompeux,
 A tort, à travers on se pare.
 Puisque l'on rit de ces bâtarde
 On devrait, abrégant les listes,
 Pour doubler la gloire des arts
 Rayer la moitié des artistes.

Pauvre Simone ! — Entre amies :

— Je viens de chez Simone, qui, tu le sais
 sans doute, a été victime d'un terrible accident
 d'automobile.

— Et comment va-t-elle ? Est-elle bien mal
 arrangée ?

— Oh ! bien mal ; avec une robe de chambre
 sans garniture aucune et d'une coupe... je ne
 te dis que ça !

LA NUIT DES QUATRE-TEMPS

C'est samedi prochain, 8 juin, que sera don-
 née, au Théâtre du Jorat, la première représen-
 tation de la *Nuit des Quatre-Temps*. Toutes les
 places déjà sont prises.

La pièce, dont le succès fut très grand il y a
 une dizaine d'années, a été entièrement revue
 par René Morax. De plus, Gustave Doret a
 écrit une partition qui est, au dire des connais-
 seurs, une de ses œuvres les plus remarquables.

C'est donc un spectacle très artistique et d'un
 caractère dramatique accentué qui nous est
 offert.

Voici, résumée, une analyse de la pièce.

Acte I. — Le décor représente l'intérieur
 d'une salle à boire de l'auberge d'Elise Platten
 à Moërel, dans le Haut-Valais. C'est la nuit. Le
 vent passe en rafales. Catarina, la jeune ser-
 vante des Platten est seule. Elle file au rouet et
 chante. Rejointe par sa maîtresse, elles causent
 tout en filant. Le vent fait claquer les volets.

Des jeunes gens viennent taquiner les deux
 femmes. Il font allusion à un mariage entre
 Catarina et Carl le fils de la maison. Catri l'aime
 en secret ; mais Carl, qui, voici trois mois tan-
 tôt, a perdu Monique, sa fiancée, ne fait plus at-
 tention à personne. Le chagrin le ronge.

Des hommes font leur entrée. Ils jouent aux
 cartes tout en devisant. Il veulent monter le
 lendemain à Bel-Alp, pour couper du bois. Carl
 doit aller avec eux. Sa mère voudrait l'en em-
 pêcher, car c'est le jour des Quatre-Temps, où
 l'on voit passer la procession des morts descen-
 due du glacier.

L'auberge peu à peu se remplit. Voici Valen-
 tin-le-fou, un idiot, puis toute une bande de
 joyeux jeunes gens, qui chantent et dansent au
 son du hackbrett. Tout à coup entre Carl. La
 danse, un moment suspendue, reprend. C'est
 une valse, la « Valse de Monique ».

— Pas cet air ! s'écrie Carl, avec violence.

Puis il sort, brusquement, en frappant la
 porte. Finie la danse. Les jeunes gens s'en-
 vont.

Catri va se coucher et Carl rentre lentement.
 Il est triste et malheureux. Resté seul, il tombe
 à genoux et pleure. Sa mère revient, qui le sup-
 plie, mais en vain, de ne pas monter le lende-
 main à Bel-Alp.

Acte II. — Le rideau découvre une alpe
 couverte de neige, au bout du glacier. Quelques

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van
 Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions »
 (Annales du musée Guimet).